Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/questions/QANR5L16QE16620

ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation des professionnels de santé membres de l'association Asalée

Question écrite n° 16620

Texte de la question

Mme Danielle Brulebois interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention sur les professionnels de santé membres de l'association Asalée. Asalée (Action de santé libérale en équipe) est une association qui permet une collaboration entre des médecins généralistes et des infirmières déléguées à la santé publique, ou des infirmières en pratique avancée, en équipe de soins primaires au service du patient. Concrètement, le but est de déléguer aux infirmiers des actes médicaux et d'accompagner les patients en équipe afin de leur garantir une meilleure prise en charge. Cette prise en charge de qualité, saluée par l'ensemble des acteurs de la santé, allie écoute et proximité et permet les dépistages précoces. Le dispositif ASALEE remplit donc une véritable mission de service public, notamment dans les territoires ruraux. L'association Asalée, financée à 95 % par la CNAM, est en attente d'une nouvelle proposition pour la nouvelle convention qui les lie depuis fin 2023. Ces incertitudes quant à la suite de l'accompagnement provoque de très fortes inquiétudes auprès des professionnels de santé membres de l'association Asalée ainsi que des patients souffrant très souvent de pathologies chroniques. Aussi, elle souhaite savoir quelles dispositions le Gouvernement compte prendre pour pérenniser l'avenir de cette association dont les acteurs jouent un rôle déterminant dans l'accès aux soins.

Données clés

- Auteur : Mme Danielle Brulebois
- Circonscription : Jura (1re circonscription) - Renaissance
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 16620
- Rubrique : Santé
- Ministère interrogé : Santé et prévention

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/questions/QANR5L16QE16620

- Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

- Question publiée au JO le : 26 mars 2024, page 2339
- Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)